



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction des services du cabinet

Pôle sécurité

ARRETE N° 2202

Portant modification sur la liste des formateurs habilités à délivrer des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories

Le Préfet de la Haute-Marne,

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Vu le décret n°2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2009 portant liste des formateurs habilités à délivrer des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories en Haute-Marne

Sur proposition de la directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1 : l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2009 portant liste des formateurs habilités à délivrer des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories en Haute-Marne est modifié comme suit :

Sont habilités à délivrer, en Haute-Marne, des formations aux propriétaires ou aux détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories (article L.211-13-1 du code rural) les personnes suivantes :

IDENTIFICATION	ADRESSE PROFESSIONNELLE	TELEPHONE	TITRES, DIPLOMES	LIEU DE DELIVRANCE DE LA FORMATION
BESTAUTTE Claudine	15 rue de l'Huine 52800 LOUVIERES	03.25.03.25.32	Certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	Salle des fêtes de 52800 LOUVIERES
SUPIOT Gwenaëlle	17 Grande Rue 51300 HEILTZ-LE- HUTIER	03.26.72.23.98	Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des Maîtres	1) salle de l'ancienne école 52100 PERTHES 2) à domicile, chez les particuliers
BAUDHUIN Justine	9 rue de Malgouverne 21260 SACQUENAY	06.84.38.44.47	Certificat de formation à l'élevage canin de la Société Centrale Canine (SCC)	À domicile, chez les particuliers
MARTIN Claudie	12 rue de la Tournelle 52200 CHÂTENAY- MACHERON	03.25.87.60.07	Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des Maîtres	1) salle Jean-Jacques Rousseau, Mairie de Langres 52200 LANGRES 2) salle des Fêtes 52200 CHÂTENAY-MACHERON 3) à domicile chez les particuliers
PELLETIER Céline	18 rue de la libération 52600 LE PAILLY	06.86.97.37.73	Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des Maîtres	1) salle des fêtes, rue des Moulines 52600 LE PAILLY 2) à domicile chez les particuliers

Article 2 : Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE (51036) - 25 rue du Lycée, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Madame la directrice du Cabinet du Préfet de la Haute-Marne, Mesdames et Messieurs les Maires des Communes de la Haute-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à CHAUMONT, le 7 octobre 2014

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice du cabinet,

Pascale XIMÉNÈS